Les règles de priorités:

Remarques générales

Lors du franchissement d'une intersection, l'automobiliste doit :

- Ralentir en côntrôlant son rétroviseur intérieur.
- S'assurer que la route est libre.
- Observer les autres automobilistes afin de déterminer leurs intentions.
- Respecter les règles de priorités de passage en fonction des panneaux, feux ou agents.

Attention: Avoir la priorité n'est pas un droit absolu. Il faut que je ralentisse en contrôlant mon rétroviseur intérieur et latéralement pour m'assurer que l'on me laisse bien passer.

- La présence d'un agent de la circulation à une intersection prime sur les feux tricolores et les panneaux.
- Les feux priment sur les panneaux.
- Si le feu ne fonctionne pas alors on doit appliquer la règle de priorité indiquée par le panneau.
- En l'absence de panneaux, de feux ou d'agent, les automobilistes doivent céder le passage aux véhicules venant de leur droite.

Les panneaux :

- La priorité à droite:

Ce panneau impose aux automobilistes de céder le passage à tout les véhicules venant de la droite.

Lorsqu'il existe aucune signalisation sur l'intersection la règle de la priorité à droite s'applique.



Panneau implanté à 50 mètres en agglomération et à 150 mètres hors agglomération.

- Le cédez le passage:

Ce panneau oblige le conducteur à céder le passage à gauche et à droite, sans obligatoirement s'arrêter si la route est libre. La ligne de cédez le passage est discontinue. Dans les rues à sens unique le marquage fait toute la longueur de la chaussée.



Panneau de présignalisation. Ce panneau est à 50 mètres en ville.

Je ralentis à hauteur du panneau en contrôlant mes rétroviseurs et indique mon intention de changer de direction.



Je dois céder le passage aux usagers venant de la gauche et de la droite.

Attention au manque de visibilité!

- Le stop:

Ce panneau impose à l'automobiliste de marquer l'arrêt à la bordure de la chaussée abordée sans dépasser la ligne blanche continue. Le véhicule doit céder le passage à gauche et à droite avant de s'engager. Dans les rues à sens unique le marquage fait toute la longueur de la chaussée.



panneau de présignalisation. Ce panneau est à 50 mètres en ville.

je ralentis à hauteur du panneau en contrôlant mes rétroviseurs et indique mon intention de changer de direction si nécessaire.



Attention l'arrêt doit être absolu, c'est à dire que les roues doivent s'immobiliser environ 2 à 3 secondes. Si l'on s'est arrêté avant la ligne, pour un piéton par exemple, on doit de nouveau s'arrêter au niveau de la ligne. Si la ligne n'est pas présente on doit s'arrêter absolument à l'abord de l'intersection.

- La priorité ponctuelle:

Ce panneau indique que la voie sur laquelle est installée ce panneau dispose d'une priorité de passage à l'intersection.

Cette priorité est toutefois limitée à la seule intersection annoncée. (50 m en ville et 150 m en dehors des villes).

Sur la route rencontrée les véhicules rencontreront des panneaux stop ou cédez le passage.



- La route à caractère prioritaire:

Ce panneau nous indique que la route sur laquelle il est installé est prioritaire à toutes les intersections. Les autres usagers auront soit un stop soit un cédez le passage. Ce panneau est placé après toutes les intersections et est répété tous les 5 km environ. Il ne nous annonce donc pas une intersection précise...



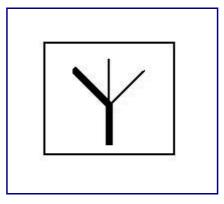
- Fin du caractère prioritaire d'une route.

Je ne serai donc plus prioritaire à la prochaine intersection...



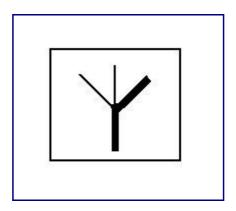
- Les panonceaux de schémas:

Placés au-dessous des panneaux de priorités ils permettent de lever toute ambiguïté sur des carrefours complexes. La voie prioritaire est indiquée en gras. La voie sur laquelle le véhicule roule est représentée par le trait du bas.



Si je rencontre ce panonceau est que:

- **Je tourne à gauche** alors je reste sur la route prioritaire. Je ne cède pas le passage à aucun des véhicules.
- Je vais en en face alors je quitte la route prioritaire. Je ne coupe pas la voie prioritaire, je ne cède donc pas le passage à aucun des véhicules.
- **Je tourne à droite** alors je quitte la route prioritaire. Je ne coupe pas la voie prioritaire, je ne cède donc pas le passage à aucun des véhicules.



Si je rencontre ce panonceau est que:

- Je tourne à gauche alors je coupe la route prioritaire arrivant sur ma droite. Je dois donc laisser passer les véhicules arrivant de la droite.
- Je vais en en face alors je coupe la route prioritaire arrivant sur ma droite. Je dois donc laisser passer les véhicules arrivant de la droite.
- **Je tourne à droite** alors je reste sur la route prioritaire. Je ne cède pas le passage à aucun des véhicules.

- Les carrefours à sens giratoire :

Comportant le panneau imposent aux automobilistes céder le passage aux véhicules circulant sur l'anneau et venant de gauche. L'arrêt n'est pas obligatoire, engagez-vous si personne n'est présent dans le giratoire.



Panneau de présignalisation à 50 mètres en ville et à 150 mètres en dehors des villes.



Panneau de position. je dois céder le passage uniquement à gauche.

Lorsque l'automobiliste roule sur l'anneau du rond-point, l'automobiliste doit :

- Rouler le plus près du rond-point pour aller à gauche ou pour faire demi-tour.
- Se placer sur la droite pour aller à sa droite ou en face.

Lorsque l'automobiliste veut tourner à gauche ou faire demi-tour il doit contrôler et mettre son clignotant gauche dès l'approche du giratoire, en se plaçant le plus à gauche s'il y a une double voie. Avant de sortir on est tenu de cédez le passage aux usagers engagés dans la voie de droite.

Attention à la bande cyclable ! Faire l'angle mort sur la droite et indiquer son intention de sortir sur la droite.

Lorsque l'automobiliste veut tourner à droite ou aller en face il doit contrôler et mettre son clignotant droit avant la sortie soit dès l'approche du giratoire si la sortie est la première. On doit se placer le plus à droite. Avant de sortir on est tenu de cédez le passage aux usagers engagés dans la bande cyclable! Faire l'angle mort sur la droite et être attentif sur sa gauche si un autre usager sort en vous coupant la priorité.

Autres intersections:

- Le conducteur qui sort d'un chemin de terre non ouvert à la circulation publique ou d'une sortie privée n'est pas prioritaire.
- Sur les voies d'accélération on doit céder le passage à la fin de celle ci. Le conducteur doit accélérer suffisamment pour s'insérer sans gêner.

Les feux tricolores :

Le feu peut être annoncé par



- Hors agglomération à 150 m
- En agglomération à 50m.

Le conducteur lorsqu'il franchit un feu doit toujours ralentir en s'assurant que personne ne le suit de trop près afin de s'arrêter si nécessaire au feu orange.

- On peut passer lorsque le feu est vert. Ralentissez selon le temps depuis lequel le feu est passé au vert. Attention, si la circulation ne me permet pas de dégager l'intersection sur laquelle je m'engage je dois alors m'arrêter au feu vert.
- On doit s'arrêter lorsque le feu est orange à moins que le conducteur soit dans l'impossibilité de s'arrêter en toute sécurité en fonction de son allure et de ceux qui le suivent.
- On doit s'arrêter lorsque le feu est rouge.
- Lorsque le feu rouge est accompagné d'une flèche supplémentaire, cette flèche autorise le véhicule à s'engager malgré le feu rouge. Néanmoins, le conducteur doit céder le passage aux piétons et aux véhicules circulant sur la chaussée abordée. Il doit aussi être engagé sur la bonne voie selon le marquage au sol.
- Lorsque les feux sont accompagnés de panneaux, les automobilistes ne doivent pas tenir compte de ces panneaux si les feux fonctionnent. Dans le cas contraire, Lorsque le feu jaune clignote à la place du feu vert ou si les feux sont éteins, les panneaux seulement doivent être respectés.

Si aucun panneau n'est présent et si le feu ne fonctionne pas alors il faut appliquer la priorité à droite.

Pour croiser au feu si je tourne à gauche :

- Le feu est vert sur une intersection simple : Je dois céder le passage au véhicule venant d'en face.
- Il y a la présence de la croix rouge au feu d'en face : Je peux tourner à gauche au feu vert sans céder le passage au véhicule d'en face qui ont le feu rouge.
- Le feu est vert dans une voie de stockage. Le croisement avec ceux d'en face qui tourne aussi sur leur gauche se fait à l'indonésienne, c'est à dire par-devant. Il n'y a donc pas de règle de priorité.

Autres feux:

- Lorsqu'un feu unique clignote en rouge, l'automobiliste doit s'arrêter de manière absolue jusqu'à l'extinction du signal lumineux. On trouve ce genre de feux à l'approche des passages à niveau, des ponts mobiles ou des voies de tramways.
- Lorsqu'un feu unique clignote en jaune, l'automobiliste doit ralentir. Ce feu a pour fonction d'attirer l'attention du conducteur sur un danger.
- Feu temporaire jaune clignotant à la place du vert : Souvent en présence de travaux sur la route, ce feu permet de passer avec prudence. Attention toutefois qu'aucun véhicule n'arrive en face.
- Les feux en forme de flèches : Ce feu permet de passer selon sa direction, par exemple ici je peux tourner à droite malgré le feu rouge. Si le feu est vert je peux m'engager sans céder le passage.

- Les feux de catégories : Ces feux ne concernent que la catégorie représentée dans le feu.
- Feux tenus par des agents: Ces feux sont utilisés par des agents de polices, gendarmerie ou douane. Ils sont tenus à bout de bras et balancés de droite à gauche ou posé sur le sol. Ils sont soit de couleur rouge, l'arrêt est obligatoire. Soit de couleur jaune, ralentir.
- Feux d'affectation de voie : Ces feux sont placés à l'entré d'un péage, pont, tunnel. Leur fonction est d'indiquer aux conducteurs quelle voie il doit emprunter.
- Feux bicolores : Placés principalement au péage d'autoroute. Au rouge il faut prendre le ticket ou effectuer le paiement et au vert passer.

Les véhicules:

- Véhicules prioritaires:

Les véhicules de gendarmerie, police, lutte contre l'incendie, Samu et Smur sont prioritaires s'ils font usages de gyrophares (bleu tournant) et/ou des sirènes (deux tons : Pin pon).

Il faut leur faciliter le croisement et le dépassement. De plus ils ne sont pas soumis aux règles de priorités, je dois donc m'arrêter aux intersections même si je suis prioritaire.

- Véhicules bénéficiant de la facilité de passage :

Les véhicules d'ambulances, électricité, gaz secours, engins de service hivernal, engins de transport de fonds, association médicales... sont des véhicules auxquels il faut faciliter le passage lors de croisement et dépassement s'ils font usages de leurs gyrophares (bleu à éclat) et/ou des sirènes (trois tons : Pin pon pin)

Ils sont toutefois soumis aux règles du code de la route, c'est à dire qu'ils ne sont pas prioritaires aux intersections.

- Autobus:

En agglomération le conducteur doit ralentir, voir s'arrêter, pour permettre aux bus de quitter leur arrêt. Il convient aussi en agglomération de s'arrêter si le croisement est difficile afin de laisser passer le bus.

Signes des agents :

Les agents peuvent régler la circulation aux intersections. Ne pas tenir compte des feux ou

des panneaux mais seulement au signe de l'agent.

- Si l'agent est vu de profil bras écarté alors je passe sans m'arrêter même si le feu est rouge ou qu'il y ait présence d'un stop.
- Si l'agent fait un geste de haut en bas avec son bras je dois ralentir.
- Si l'agent fait un geste circulaire avec son bras je dois circuler, accélérer.
- Si l'agent est vue de face ou de dos bras écartés alors je dois m'arrêter.